



Hallus valgus vis qui dépassaient

Par **Florence de Nadai**, le **04/06/2017** à **13:25**

Bonjour,

J'ai été opérée d'un hallus valgus le 5 janvier 2017.

L'opération est réputée douloureuse.

Néanmoins, après déjà deux visites de contrôle au cours desquelles le chirurgien m'a soutenu qu'il n'y avait pas de problème, j'ai insisté pour une troisième visite de contrôle.

Là, pour la première fois une radio de profil a été effectuée.

Conclusion du chirurgien lors cette visite : " tout va bien, mettez du voltarène". Ne pouvant me satisfaire de cette conclusion j'ai consulté un autre chirurgien pour un second avis.

Sa conclusion fut différente : les deux vis implantées dans mon pied dépassaient des os dans lesquels elles étaient sensées s'insérer. La seule solution : une nouvelle opération avec 15 nouveaux jours d'immobilisation et de douleur après déjà 5 mois de ce calvaire.

Quels sont les motifs que je pourrais invoquer pour une action en justice et sachant que je suis au chômage, et sachant que :

- la douleur étant telle que je ne pouvais pas me rendre aux entretiens, ni plus largement avoir la tête à ma recherche tant l'angoisse était grande

- impossible pour moi de remettre des chaussures fines, au contraire de qui devait être possible selon le chirurgien au bout de trois mois. J'occupe des fonctions de représentation.

Impossible pour moi d'aller aux rares entretiens obtenus en tennis.

- une consommation importante de médicaments anti douleur et d'antidépresseur puisque la douleur ne vrillait le pied.

Que puis-je faire contre le chirurgien qui m'a opérée la première fois et qui a "daigné" demandé une radio de profil 5 mois après l'opération et prescrit du voltarène pour réduire la douleur de 2 vis qui dépassaient.

Merci à vous,

Florence

Par **Visiteur**, le **04/06/2017** à **14:08**

Bonjour,

Rendez vous auprès du médecin conseil de la CPAM et sollicitez une expertise par un chirurgien expert auprès de la caisse...

Par **marie076**, le **04/06/2017** à **18:46**

Bonjour,
Seule une expertise médicale effectivement peut permettre de savoir à la suite à donner à votre problème.